

SOMMAIRE

a/s:

Affectation M. BERRIT

LE PREMIER MINISTRE



- VU la loi n°59-3 du 15 Février 1959, portant constitution du Dahomey;
  - VU la loi n°59/16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu;
  - VU le décret n°143/PCM/MAP/EF du 16 Septembre 1959 nommant M. CABANE Paul, Inspecteur des Eaux et Forêts Chef d'Inspection Forestière du Sud;
  - VU les nécessités du service;
- LE CONSEIL des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur BERRIT Jean, Inspecteur de 1ère classe 1er échelon des Eaux et Forêts d'outre-mer (I.M.470) de retour dans le territoire par avion du 7 décembre 1959 après un congé administratif, est nommé Chef de l'Inspection Forestière du Sud-Dahomey avec résidence à Cotonou en remplacement de M. CABANE Paul, Inspecteur des Eaux et Forêts remis à la disposition du Ministre d'Etat, chargé de l'Aide et de la Coopération.

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

PORTO-NOVO, le 14 Avril 1960

Par le Premier Ministre  
Le Ministre de l'Agriculture  
et du Paysannat

*S. DASSI*  
~~S. DASSI.-~~

VU:

P. Le Ministre des Finances & p.d.  
Le Directeur de Cabinet

*E. A. M. H.*  
~~E. A. M. H.-~~

Original...	1	Délégation Cotonou	1
P.C.M. ....	15	Forêts Cotonou ....	2
S.G.C.M. ..	1	Mission d'Aide et	
MJLFP ....	1	de Coopération ....	2
MAP .....	2	J.O.R.D. ....	1
SAP .....	1	Intéressé .....	1
Trésor ....	1		
MF .....	7		
C.F. ....	1		
C.D. ....	1		